

Aperçu sur les plantes aromatiques et médicinales en France

Chatelain C.

in

Heywood V.H. (ed.), Skoula M. (ed.).

Identification of wild food and non-food plants of the Mediterranean region

Chania : CIHEAM

Cahiers Options Méditerranéennes; n. 23

1997

pages 59-61

Article available on line / Article disponible en ligne à l'adresse :

<http://om.ciheam.org/article.php?IDPDF=CI011063>

To cite this article / Pour citer cet article

Chatelain C. **Aperçu sur les plantes aromatiques et médicinales en France**. In : Heywood V.H. (ed.), Skoula M. (ed.). *Identification of wild food and non-food plants of the Mediterranean region*. Chania : CIHEAM, 1997. p. 59-61 (Cahiers Options Méditerranéennes; n. 23)



<http://www.ciheam.org/>
<http://om.ciheam.org/>

APERÇU SUR LES PLANTES AROMATIQUES ET MÉDICINALES EN FRANCE A VIEW OF AROMATIC AND MEDICINAL PLANTS IN FRANCE

C. Chatelain

Université Paul Sabater (Toulouse III),
Faculté de Sciences Pharmaceutiques,
Biodiversité végétale et Substances
naturelles, Toulouse, FRANCE

Summary

There are five main uses of Medicinal and Aromatic Plants (MAP): as herbal teas; those species (about 40) sold as fresh plants; those sold in capsules or as powder, natural essential oils; plants that are modified by the pharmaceutical industry; those used as culinary herbs (e.g. thyme) or used in food (e.g. pizzas, sauce), perfumery and cosmetics.

The development of phytotherapy is enhanced by the fashion for employing 'medecines douces' (traditional medicines) and natural medicines, so that besides sachets one can find more modern and expensive products such as capsules, aromatics extracts and sprays. Consumption in France is about 30 000 t/y. Production comes from cultivation (75%), collected from the wild (25%). But at present cultivation is tending to increase because of a European directive and the article L601 of French public health code: 'plant medicines as a whole come under the general rules of medicines'. So, to be sold plants must have an authorisation and correspond to the European pharmacopoeia, i.e. with a precise place of harvest. Nevertheless, in France, there are exceptions like very abundant plants (gentiane, tilleul), parasitic plants (mistletoe), long cultivated plants (holly), plants whose cultivation requirements are poorly known (e.g. *Arnica*).

Regarding perfume plants, harvesting from the wild is of little value because of the need for constant cultivation conditions and the need to undertake harvesting only during certain limited periods (lavender, jasmine). Under this heading we can include 'air fresheners' that are by-products of other industries (e.g. pine needles, the timber industry).

In conclusion, if the wild harvesting of medicinal and aromatic plants is to develop, it will have to be in the context of proper management of natural areas, and special attention would have to be given to those plants whose harvesting would appear to be more like pillage.

KEY-WORDS

FRANCE, AROMATIC PLANTS, MEDICINAL PLANTS, USES

MOTS-CLES

FRANCE, PLANTE AROMATIQUE, PLANTE MEDICINALE, UTILISATION

INTRODUCTION

Parmi les nombreuses propositions de travail pour le séminaire telles que:

- ressources génétiques végétales,
- plantes à parfum et arômes,

- plantes tinctoriales,
- plantes médicinales,
- plantes alimentaires,
- plantes phytosanitaires,

Notre attention se portera d'une part sur les *plantes médicinales*, puis quelques mots sur les *plantes à parfum*.

Le terme de plantes médicinales et aromatiques (PMA) recouvre et amalgame de multiples réalités. Ainsi, les caractéristiques des flux globaux de P.M.A recouvrent-elles, par exemple, des productions ou importations aussi diverses que l'Oeillet-Pavot destiné à la production de morphine, le Fenouil composant de base du Pastis, le Tilleul, le Thym, etc...

De même, l'information d'un tonnage n'aura pas la même signification suivant qu'elle portera sur celui de la matière première ou bien sur celui de sa forme consommée (l'écart peut-être pratiquement nul pour le Tilleul ou se réduire à un rapport de 100 à 0.5 ou 1 pour les huiles essentielles).

Ainsi, sur les emprises foncières de production, une tonne d'huile essentielle de Genevrier devra-t-elle couvrir une surface de récolte 150 à 200 fois supérieure à celle d'une tonne de racine de Gentiane.

DEVENIRS DES PMA

- Traditionnellement cinq devenirs:
- plantes à infusion (Tilleul, Camomille, Menthe, Verveine, feuilles ou fleurs d'oranger),
- une quarantaine de plantes vendues librement en l'état,
- les plantes aromatiques proprement dites (herboristerie, pharmacie) conditionnés en gélules, poudres ou essences naturelles,
- les plantes ayant subies une transformation par l'industrie, pharmaceutique,
- la partie aromatique des PMA recouvrant les plantes utilisées en alimentation (Thym) ou incorporée dans la filière agro-alimentaire (pizzas, sauces, etc..).

Enfin, la parfumerie et la cosmétologie sont des consommateurs traditionnels des PMA. Vingt milles plantes environ sont utilisées en thérapeutique dans le monde, dont 1400 sont inscrites dans la pharmacopée. Ce développement de la phytothérapie est favorisé par la mode des 'médecines douces' et des médications naturelles, ainsi à la présentation en sachet des plantes d'herboristerie sont venues s'adjoindre des formes plus modernes et plus onéreuses comme les gélules, les nébulisats, les extraits d'arome.

CONSUMMATION-PRODUCTION

La consommation des PMA en France est de l'ordre de 30 000 tonnes. L'origine de la production serait la suivante: culture 75%, cueillette 25%. La culture tend actuellement à se substituer à la cueillette pour les raisons suivantes: une directive européenne de 1972 ainsi que l'article L 601 du code de la santé publique française précisent: 'l'ensemble des médicaments à base de plantes relevé de la réglementation générale du médicament'. De ce fait ces plantes nécessitent une autorisation de mise sur le marché et correspondent à une monographie de la pharmacopée européenne (identification, dosage, recherche de pesticide, de contamination bactérienne). Il faut donc connaître avec précision les lieux de récolte d'où disparition des lieux de cueillette au profit de la culture. Cependant quelques exceptions à cette règle pour la France avec des plantes très abondantes comme la Gentiane, le Tilleul, le Frêne; plantes parasites comme le Gui; plantes longues en production comme le petit Houx, qui est productif au bout de 9 ans (cela peut-être une conséquence bénéfique de la P.A.C par la mise en culture de certaines jachères); plantes que l'on sait mal cultiver comme l'arnica.

En outre, cette activité de cueillette peut dériver de cultures traditionnelles comme c'est le cas pour les feuilles d'Artichaud ou de vigne. Il faut cependant souligner que ce phénomène n'intéresse que quelques cueilleurs professionnels et très souvent représente une activité complémentaire de la culture de plantes médicinales, culture liée à la création de coopératives, de laboratoires, etc...

AU NIVEAU DES PLANTES À PARFUM

La cueillette est nulle, car les conditions de culture doivent toujours être identiques, les ramassages ont parfois lieu selon des plages horaires très courtes (Lavande, Jasmin, Tubereuse); les clones sont toujours parfaitement définis.

Dans ce groupe l'on peut mettre ce que l'on appelle les 'parfums d'ambiance', sous-produit d'une autre industrie, par exemple pour les aiguilles de Pin, l'industrie du bois.

CONCLUSION

La cueillette sauvage si elle est amenée à se développer devra s'intégrer dans une politique de gestion des milieux naturels, une attention particulière pourra être portée sur la situation de certaines plantes faisant l'objet d'une récolte sauvage qui s'apparente au pillage.

QUELQUES CHIFFRES

Production nationale: 12 500 tonnes; 200 MF;

Importations: 27 250 tonnes; 500 MF;

Exportations: 9 850 tonnes; 226 MF;

Consommation française: 30 000 tonnes,

dont:

ventes en l'état (herborisation, pharmacie) = 7 500 Tonnes (25%)

transformations (alimentaire, chimie, pharmacie, parapharmacie) = 2 500 Tonnes (75%)